

Procès-verbal

Assemblée communale 17 septembre 2025

Présidence: Monsieur François Butty

Scrutateurs: Mme Sophie Lang

Citoyens habilités à voter en matière communale : 1414

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 7 mai 2025 (ce PV ne sera pas lu ; il peut être consulté en ligne sur notre site Internet : www.matran.ch ou commandé au bureau communal).
2. Adoption d'un nouveau Règlement communal relatif à la mise à disposition et au subventionnement des places d'accueil préscolaire.
3. Adoption d'un nouveau Règlement communal relatif à la mise à disposition et au subventionnement des places d'accueil extrascolaire (AES) – décision – et présentation du Règlement d'application de l'accueil extrascolaire (AES) – information.
4. Modification du budget des investissements 2025 – Aménagement du Parc de l'Ecole : principe, financement et préavis de la commission financière
5. Informations du Conseil communal.
6. Divers.

A 20h05, **M. le syndic** ouvre l'assemblée avec quelques minutes de retard en raison de problèmes techniques liés à la présentation du PowerPoint, finalement non résolus. Il souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens. L'assemblée a lieu à la halle de gym. M. Butty rappelle en effet que la salle communale a été aménagée pour accueillir deux salles de classe pendant les travaux d'agrandissement et de réfection de l'école. La salle communale devrait à nouveau être disponible pour les assemblées communales fin 2027.

Comme le village s'agrandit et pour le bon fonctionnement de l'assemblée, M. Butty demande que lorsqu'une personne souhaite prendre la parole, elle lève la main. Lorsqu'elle obtient la parole, elle se lève, si possible, et qu'elle décline son nom et prénom avant son intervention.

Il nomme ensuite les scrutateurs. Il leur demande de compter les personnes présentes. Puis, il rappelle que pour avoir le droit de vote, il faut bien entendu être domicilié à Matran, mais aussi de nationalité suisse ou de nationalité étrangère titulaire d'un permis C et domicilié dans le canton depuis 5 ans sans interruption. Il demande aux personnes qui n'ont pas le droit de vote de lever la main et aux scrutateurs de les compter : 2 personnes non domiciliées à Matran, la journaliste et le secrétaire, ainsi que M. Hugo Mendes Ferreira n'ont pas le droit

de vote.

Personnes présentes :	37
Citoyens présents ayant le droit de vote :	34

Il confirme que l'Assemblée a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.09.1980, à savoir par :

- insertion d'un avis dans la feuille officielle,
- affichage au pilier public,
- envoi de Matr'en Cause à tous les ménages.

M. François Butty demande à l'assemblée si quelqu'un a des remarques sur la convocation ou le tractanda.

Ce n'est pas le cas. Les préliminaires étant ainsi terminés, l'Assemblée peut délibérer valablement.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 7 mai 2025

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 7 mai 2025 n'est pas lu. Il a été mis à disposition au bureau communal ou sur le site Internet www.matran.ch.

M. François Butty ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée approuve le procès-verbal de l'assemblée du 7 mai 2025.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	37
Citoyens présents ayant le droit de vote:	34
Approuvent:	34
Refus:	0
Abstentions :	0

2. Adoption d'un nouveau Règlement communal relatif à la mise à disposition et au subventionnement des places d'accueil préscolaire

M. Dominique Chenaux, conseiller communal responsable des affaires sociales, présente cet objet, sans l'aide d'une présentation PowerPoint.

La crèche Matr'Envol a accueilli ses premiers enfants le 18 août 2025, marquant l'aboutissement d'un projet porté par la commune de Matran depuis quatre ans. Pour garantir une collaboration harmonieuse et clarifier les modalités de subventionnement, le règlement communal sur les structures d'accueil de la petite enfance doit être adapté à la Loi sur les structures d'accueil

(LStE). Ce texte révisé sous le titre « Règlement communal relatif à la mise à disposition et au subventionnement des places d'accueil préscolaire » est soumis à l'approbation des citoyennes et des citoyens lors de cette assemblée communale extraordinaire du 17 septembre 2025.

Les principales modifications

Le nouveau règlement introduit plusieurs ajustements pour mieux répondre aux besoins des familles et aux exigences légales :

- Priorité aux enfants de Matran pour l'accès à la crèche Matr'Envol.
- Accès privilégié pour les parents travaillant dans des entreprises locales, avant les familles hors commune.
- Subventions étendues aux parents contraints de choisir une autre structure si Matr'Envol affiche complet ou si les horaires de celle-ci ne correspondent pas avec les activités professionnelles des parents.
- Transparence renforcée : le mode de calcul des subventions est précisé, conformément à la LStE.

Ce qui ne change pas

La commune maintient ses engagements historiques :

- Un système de subventions avantageux pour les habitants de Matran, parmi les plus favorables du district de la Sarine.
- La garantie d'une place en accueil préscolaire pour tous les enfants de la commune.

Consultation et prochaines étapes

Le projet de règlement est disponible sur le site de la commune www.matran.ch. Les citoyennes et les citoyens ont été invités à prendre connaissance des modifications avant le vote.

M. François Butty remercie M. Chenaux pour sa présentation. Il donne ensuite la parole à la Commission financière pour son préavis.

M. Michel Waeber, vice-président de la Commission financière, donne lecture du préavis de la commission. Au préalable, il excuse l'absence de M. Christian Nobs, président de la Commission financière.

Préavis relatif à l'adoption de ce règlement

« La Commission Financière de Matran préavise positivement l'adoption de ce nouveau règlement que le Conseil communal a élaboré avec les services de l'Etat. »

M. François Butty remercie la commission pour son préavis. Il ouvre la discussion.

M. Francis Corpataux souhaite des précisions sur les tarifs.

M. François Butty relève que le calcul des subventions communales n'est plus fait en prenant en compte les fiches salariales, mais en prenant certains éléments de l'avis de taxation des parents.

M. Dominique Chenaux précise qu'il y a 24 tarifs différents à savoir, jusqu'à CHF 40'000.-, puis par tranche de CHF 5'000.-, pour terminer à plus de CHF 150'000.-.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée adopte un nouveau Règlement communal relatif à la mise à disposition et au subventionnement des places d'accueil extrascolaire.

Résultat du vote à main levée

Personnes présentes	37
Citoyens présents ayant le droit de vote :	34
Approuvent:	34
Refus:	0
Abstention :	0

3. Adoption d'un nouveau Règlement communal relatif à la mise à disposition et au subventionnement des places d'accueil extrascolaire (AES) – décision – et présentation du Règlement d'application de l'accueil extrascolaire (AES) – information

M. Simon Gabaglio, conseiller communal responsable des écoles, présente cet objet, sans l'aide d'une présentation PowerPoint.

Le règlement communal actuel concernant l'accueil extrascolaire date d'un peu plus de 10 ans. La nécessité d'adopter un nouveau règlement pour les places d'accueil préscolaire, à la suite de l'ouverture de la crèche Matr'Envol, a conduit le Conseil communal à vous proposer également une révision générale du règlement de l'AES.

L'objectif principal de cette révision est à la fois de mettre le texte à jour et d'harmoniser la forme entre ces deux règlements, dont le but premier est de permettre la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle de nos concitoyennes et concitoyens.

Principales modifications du règlement communal

Le nouveau règlement introduit plusieurs ajustements afin de mieux répondre aux besoins des familles et aux exigences légales :

- Un champ d'application plus large que celui de l'accueil extrascolaire de notre commune, puisqu'il inclut la collaboration avec l'association Famiya et la possibilité de conclure des conventions avec d'autres accueils extrascolaires selon les besoins (art. 2).
- L'inscription, dans le règlement communal, d'une ouverture de l'AES durant certaines semaines de vacances scolaires (art. 3).
- Une réadaptation des tarifs maximaux par tranche horaire, ainsi que l'inscription d'un rabais fratrie avantageux (art. 11).
- Une clarification du mode de calcul du subventionnement communal conforme à la LStE, selon la situation et les revenus de la famille, désormais sur 7 paliers au lieu de 4 (art. 17).

Adaptation du règlement d'application et de son annexe (tarifs dès le 1er janvier 2026)

Afin de permettre à l'Assemblée de statuer en toute connaissance de cause, le Conseil communal a d'ores et déjà élaboré et approuvé le règlement d'application et son annexe (fixant les tarifs effectifs prévus dès le 1er janvier 2026). Ces deux documents sont également disponibles sur le site internet.

Les tarifs appliqués correspondront aux deux tiers du tarif maximal.

M. François Butty remercie M. Gabaglio pour sa présentation. Il donne ensuite la parole à la Commission financière pour son préavis.

M. Michel Waeber, vice-président de la Commission financière, donne lecture du préavis de la commission.

Préavis relatif à ce règlement

La Commission Financière de Matran préavise positivement l'adoption de ce nouveau règlement, également élaboré par le Conseil communal en collaboration avec les services de l'Etat.

M. François Butty remercie la commission pour son préavis. Il ouvre la discussion.

M. François Roubaty déplore le fait que l'AES ne soit ouvert que pour des enfants de 1H à 8H qui fréquentent l'école de Matran. Ainsi, des enfants de 9H qui fréquenteraient l'Institut St-Joseph à Fribourg (enfants en difficulté) ne pourraient pas être accueillis à l'AES de Matran.

M. François Butty lui répond que les bases légales en la matière ne mentionnent que les élèves de 1H à 8H, soit pour le niveau primaire, y compris l'école enfantine.

M. Simon Gabaglio relève que ce genre d'établissement possède également une structure AES notamment pour la période de midi. L'AES de Matran ne serait concerné qu'en fin de journée et il ne verrait pas d'objection à accueillir un élève de l'Institut St-Joseph domicilié à Matran.

M. Michel Guex demande des précisions sur les tarifs.

M. Simon Gabaglio explique les différents tarifs qui comprennent 7 barèmes multipliés par 5 périodes (tranches horaire), ainsi que des rabais pour les fratries. Il cite différents chiffres à titre d'exemples.

M. Laurent Pichon relève qu'il y aura quand même une augmentation pour les parents par rapport à la situation actuelle.

M. Simon Gabaglio relève qu'il est très difficile de faire des comparaisons et précise que les tarifs n'avaient pas été modifiés depuis très longtemps. Il confirme que dans certains cas, il est possible qu'il y ait des augmentations pour les parents.

M. François Roubaty relève que la Fédération Fribourgeoise des Accueils ExtraScolaires (FFAES) a fait il y a quelques années une statistique des tarifs de toutes les structures du

canton de Fribourg. Cela a permis de constater que des tarifs fort différents allant de CHF 0,80 de l'heure à plus de 4.-. L'AES de Matran était un des plus avantageux.

Mme Sophie Lang souhaite connaître le nombre de semaines de vacances durant lesquelles l'AES sera ouverte.

M. Simon Gabaglio relève que le règlement actuel ne le prévoit pas. Cependant, l'AES est ouverte pendant les vacances de la Toussaint et de Pâques, ainsi que la première semaine des vacances d'été et les 3 derniers jours, ce qui est prévu dans le nouveau règlement.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée adopte un nouveau Règlement communal relatif à la mise à disposition et au subventionnement des places d'accueil extrascolaire (AES).

Résultat du vote à main levée

Personnes présentes	37
Citoyens présents ayant le droit de vote :	34
Approuvent:	30
Refus:	4
Abstention :	0

4. Modification du budget des investissements 2025 – Aménagement du Parc de l'Ecole : principe, financement et préavis de la commission financière

M. Dominique Chenaux présente cet objet. Les problèmes de présentation du PowerPoint sur le grand écran n'ayant pas été réglés, les citoyens sont regroupés en 4 groupes et peuvent ainsi suivre la présentation de M. Chenaux sur un PC portable.

Un espace plus convivial

Porté par la Commune de Matran en collaboration avec l'Agglomération de Fribourg, le projet de réaménagement vise à améliorer la qualité de séjour, l'accessibilité et la biodiversité du site, tout en répondant aux attentes des habitants. Une démarche participative a permis à la population de contribuer activement à la conception des nouveaux aménagements.

Une consultation citoyenne pour un projet partagé

Entre janvier et février 2024, les Matranaises et les Matranais ont été invités à s'exprimer sur l'avenir de leur parc. Cette consultation a mis en lumière plusieurs attentes, dont la demande récurrente de toilettes publiques – une nécessité pour améliorer le confort des usagers. Les retours des citoyens ont également orienté les réflexions sur la préservation des espaces existants, comme la place de jeux, tout en intégrant de nouveaux éléments.

Les aménagements prévus et leur coût

Le projet comprend plusieurs interventions majeures, réparties comme suit :

- Déplacement de la place de football : une optimisation des espaces sportifs pour une meilleure utilisation du parc, pour un coût de CHF 33'000.

- Île aux oiseaux : En préambule, nous rappelons que l'Agglomération de Fribourg a d'ores et déjà financé une partie du coût du projet pour CHF 27'000 (frais d'étude, démarche participative, etc.). Cet espace convivial dédié à la biodiversité, favorisant la présence de la faune locale a un coût résiduel de CHF 76'000 CHF à répartir à raison de 50% chacun entre la Commune et l'Agglo, soit en fin de compte, un montant à financer par la Commune de CHF **38'000**.
- Toilettes publiques : Une réponse directe aux attentes des usagers pour un coût de **CHF 97'000**.
- Il faut encore compter avec de « Divers et imprévus » pour un montant de **CHF 24'000**.

Le coût total à charge de la Commune, avant déduction des subventions, s'élève ainsi à CHF 230'000, duquel il faut déduire la subvention de CHF 38'000 pour l'Île aux oiseaux et une subvention complémentaire de l'Agglo de CHF 36'000.- en cas de réalisation de l'ensemble du projet, ramenant ainsi le coût du projet à charge de la Commune à CHF **156'000**.

Ces modifications s'intégreront harmonieusement aux futurs aménagements extérieurs de la nouvelle école, garantissant une cohérence d'ensemble.

M. François Butty remercie M. Chenaux pour sa présentation. Il présente ensuite le plan de financement de cet objet. Il cède la parole à la Commission financière pour son préavis.

M. Michel Waeber, vice-président de la commission financière, donne lecture du préavis de la commission financière.

« Après analyse de la situation et du dossier, et malgré le montant excessif lié à l'aménagement d'une nouvelle installation de toilettes publiques, la Commission Financière de Matran préavise favorablement la demande du Conseil communal, à savoir un investissement de CHF 156'000, financé par des emprunts bancaires.»

M. François Butty remercie la commission pour son préavis. Il ouvre la discussion.

M. Francis Corpataux regrette que le Conseil communal propose à l'assemblée de modifier le budget des investissements 2025. Cela démontre un manque de réflexion et donne l'impression que l'assemblée doit prendre des décisions dans l'urgence. Il n'est contre cette investissement, mais tenait à faire cette remarque pour que cela ne se reproduise plus.

M. Dominique Chenaux est du même avis que M. Corpataux. La première intention du Conseil communal était de traiter cet investissement lors de l'assemblée de décembre pour le budget 2026. Toutefois, l'Agglo, qui va disparaître à la fin 2025 et dont les activités seront reprises par l'Association Régionale de la Sarine (ARS), exige que les travaux débutent en 2025 pour garantir les subventions promises.

Madame Isabelle Kupper demande pourquoi l'île aux oiseaux est implantée à l'emplacement actuel des terrains de football, ce qui nécessite leur déplacement.

M. Dominique Chenaux relève qu'il s'agissait du meilleur endroit pour réaliser l'île aux oiseaux.

A la demande de **M. Gilbert Fasel**, **M. François Butty** lui répond que le projet prévoit 2 terrains de football parce qu'il y a suffisamment de place et que ces terrains seront en gazon naturel.

M. Dominique Chenaux précise que le fait d'avoir deux terrains de football est une demande des enseignements.

M. Gilbert Fasel souhaite savoir si les éléments du fitness urbain seront remis en place à la fin des travaux.

M. Dominique Chenaux ne peut pas répondre à cette question car le Conseil doit se faire une réflexion. L'emplacement de ce fitness urbain a souvent été critiqué, car il serait trop visible. Il semble en effet que la population préférerait que ces éléments soient placés à des endroits où les utilisateurs ne pourraient pas être observés.

M. Michel Guex s'étonne de l'implantation de l'île aux oiseaux sur cette place de sport. D'une part, il estime que les activités des enfants sur cette place de sport vont faire fuir les oiseaux et d'autre part les abords de la Glâne avec son humidité auraient été plus favorables.

M. Dominique Chenaux relève que le projet présenté est le résultat d'une démarche participative de la population de Matran, notamment de nombreux enfants. Il relève également que l'île aux oiseaux est un nom donné à ce secteur, et que l'objectif premier est de favoriser la biodiversité.

M. Hugo Mendes Ferreira demande si le chemin provisoire qui longe l'administration et l'AES pour rejoindre la place de sport est maintenu.

M. Dominique Chenaux lui répond que ce chemin sera supprimé lors de la fin des travaux de l'école, soit en 2027.

M. Niels Wirths souhaite connaître les essences d'arbres pour l'île aux oiseaux.

M. Dominique Chenaux relève que le choix n'est pas encore fait, mais qu'il s'agira d'arbres de moyenne hauteur.

Mme Marisa Kupper demande ce qu'il adviendra des arbres qui seront près des futurs terrains de football.

M. Dominique Chenaux répond que ces arbres sont maintenus. Il s'agit d'arbres fruitiers et il invite la population à en cueillir les fruits.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée accepte le crédit d'investissement pour l'aménagement du Parc de l'Ecole, le principe et son financement.

Résultat du vote à main levée

Personnes présentes	39
Citoyens présents ayant le droit de vote :	36
Approuvent:	33
Refus:	3
Abstention :	0

5. Informations du Conseil communal

M. François Butty relève que le Conseil communal a plusieurs informations à communiquer.

Remplacement des couverts nouveau préau

M. Dominique Chenaux présente ce projet du Conseil communal. Dans le prolongement des aménagements du parc de l'école, le Conseil communal s'est penché sur le remplacement des couverts existants mais vieillissants devant la halle de gymnastique et la création d'un nouveau préau à gauche en sortant de la buvette de la halle de sport. Une première offre très (trop) élevée a été fournie par les architectes et le paysagiste en charge du réaménagement des alentours de l'école. De ce fait, nous reviendrons fort probablement vers vous en décembre prochain.

En effet, nous sommes convaincus que pour donner plus de cohérence visuelle et architecturale à l'ensemble du parc et créer ainsi une image modernisée du cœur du village, laisser les vieux couverts en place alors que de nouveaux seront reconstruits depuis la nouvelle école n'est ni logique, ni esthétique.

De plus, la construction d'un nouveau préau, avec les mêmes matériaux, répondra de manière adéquate au besoin d'offrir aux élèves un espace abrité en cas de pluie ou de forte chaleur. Actuellement, aucun abri de ce type n'était prévu dans les plans initiaux de la nouvelle école. Celui-ci servira aussi bien aux écoliers qu'aux sociétés locales, qui pourront bénéficier d'un espace abrité supplémentaire pour leurs manifestations.

Comme évoqué plus haut, ce projet n'est financièrement pas prêt, mais s'il devait être proposé et accepté en décembre prochain, nous aurions l'occasion de réaliser l'ensemble des travaux d'aménagement en même temps, réalisant par-là certainement des économies d'échelle appréciables.

Avec cet ensemble, vos autorités veulent miser sur l'efficacité et la qualité de vie, tout en anticipant les besoins futurs.

Chemins de l'école

M. Simon Gabaglio informe l'assemblée que certains parents d'élève s'inquiètent de la sécurité des élèves sur le chemin de l'école. Le service technique et le Conseil communal vont se pencher sur la question. M. Gabaglio relève également que le Conseil communal et le Conseil des Parents ont proposé aux parents de créer des lignes pedibus.

Déplacement de l'arrêt de bus

M. François Butty informe l'assemblée que les travaux relatifs au déplacement de l'arrêt de bus des Glycines sont bientôt terminés. Le nouvel arrêt de bus situé entre les immeubles de la Source et la halle de gym sera opérationnel dès le lundi 22 septembre 2025.

Assemblée communale du budget 2026

M. François Butty signale pour terminer que la prochaine assemblée communale, dite du

budget, aura lieu le mardi 16 décembre 2025.

6. Divers.

M. François Butty ouvre la discussion.

En réponse **M. Alain Blanc**, **M. François Butty** relève qu'il n'est pas prévu de panneaux solaires sur les couverts et le futur préau.

En réponse à **M. Alberto Lamas**, **M. François Butty** informe l'assemblée que le secteur Avry-Villars-sur-Glâne de la TransAgglo a été mis à l'enquête il y a quelques mois. Il y a eu plusieurs oppositions et les séances de conciliation ont eu lieu dernièrement. Il espère que le permis de construire sera accordé avant la fin de l'année.

En réponse à **M. Alberto Lamas**, **M. François Butty** indique que la commune n'a plus eu de nouvelles depuis son opposition il y a quelques années dans le dossier du déplacement de la ligne à haute-tension des CFF.

M. Niels Wirths demande quand seront réalisés les différents marquages de la route de l'Ecole.

M. François Butty lui répond qu'il faut attendre que le goudron sèche.

En réponse à **un citoyen dont le nom n'a pas été compris du secrétaire et du Conseil communal**, **M. François Butty** lui répond qu'il est effectivement prévu dans un projet cantonal de réaliser un trottoir entre le giratoire Champ-Riond et l'impasse du Bosquet.

La parole n'est plus demandée.

A 21h30, **M. François Butty** lève l'assemblée en remerciant les citoyennes et citoyens de leur participation.

Au nom de l'assemblée communale :

Le secrétaire :

O. Pillonel

le syndic:

F. Butty